

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 29/06/2009

Réception par le Prefet : 29/06/2009

Publication : 03/07/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-3-1-3

Séance du vendredi 26 juin 2009

ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES D'URBANISME

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 relatif à l'admission en non valeur des taxes mentionnées à l'article L 255-A du livre des procédures fiscales et à l'article L 142-2 du Code de l'Urbanisme,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Emet un avis favorable à l'admission en non valeur par le Trésorier Payeur Général, des taxes d'urbanisme irrécouvrables à concurrence de 2 323,66 €, selon l'état joint en annexe au rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions